



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, ~~Madame Françoise LEONARD,~~
~~Madame Elisabeth MALISOUX,~~ Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, ~~Madame Rose SIMON-CASTELLAN,~~
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, ~~Madame Gwendoline WILLIQUET,~~
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, ~~Madame Nathalie ELSSEN,~~
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

7. Holding communal S.A. en liquidation - Assemblée générale du 13 novembre 2023

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance, à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu le courrier du 12 mai 2023 du Holding communal S.A. - en liquidation annonçant la tenue d'une assemblée générale le lundi 13 novembre 2023, à 14h00, dans le Bluepoint Brussels Business Centre, boulevard A. Reyers 80, à 1030 BRUXELLES ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Adoption d'un nouveau texte des statuts afin de les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations.
2. Procuration pour la coordination des statuts.
3. Procuration aux liquidateurs pour l'exécution des résolutions prises.
4. Procuration pour les formalités.

Vu la documentation relative à ces points ;

Considérant qu'au vu du caractère largement déficitaire de la liquidation, le rapport exprimant que : "*les Régions ont entièrement honoré leurs engagements et le processus de réalisation des actifs est finalisé. Il est également déjà établi que le déficit de la liquidation sera certainement supérieur à 265 millions d'euros*", il y a lieu de s'abstenir d'approuver les documents soumis.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.A. Holding communal en liquidation de ce 13 novembre 2023.

Article 2

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter la Ville d'ANDENNE lors des assemblées générales de la S.A.Holding communal en liquidation, le 13 novembre 2023 prochain, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.A. Holding communal en liquidation, ainsi qu'aux représentants de la Ville d'ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,		Le Président,
Ronald GOSSIAUX		Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,	Le Bourgmestre,
Ronald GOSSIAUX	Claude EERDEKENS